

**Rapport de la commission chargée de l'étude  
du préavis N° 11/2023**

**Demande de crédit pour l'aménagement de liaisons de mobilité douce relatives au PQ «Mon Repos »et au PPA «Grand Pré Sud, secteur c », inscription de servitudes publiques, création et modification de domaines publics**

Composition de la commission :

- BOURQUIN BERGER Nathalie – AS2E - Présidente
- DAETWYLER Thomas – Entente - Rapporteur
- BAUMBERGER Nicolas - Entente
- GUGGENBÜHL Hans-Peter – AS2E
- HUMBERT Joël - Entente

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

A l'invitation de la Municipalité, représentée par M. Etienne Fleury, Syndic et Mme Giusy Sicuro, Municipale, la commission s'est réunie le lundi 6 février 2023 à la Maison de Commune.

Lors de cette réunion, les représentants de la Municipalité ont présenté et commenté le préavis, le contexte et les enjeux de celui-ci. Ils ont par la suite répondu à nos questions et fourni les compléments d'information demandés par la commission. Nous les en remercions. La commission a siégé le lundi 6 février et a terminé son travail par échanges de courriel.

La commission est particulièrement heureuse de voir ce projet arriver à bout touchant. En effet, il avait déjà été évoqué dès 2011.

**Contexte du préavis**

Les liaisons de mobilité douce sont créées conformément au PQ de « Mon Repos » accepté par le Conseil communal (mis en vigueur 21.6.2011) ainsi qu'au PPA « Grand Pré Sud, secteur c » (mis en vigueur 10.7.2018).

La liaison pour piétons et cyclistes vise à garantir l'accessibilité au centre de Cheseaux par un cheminement en site propre.

Les deux liaisons de mobilité douce projetées viendront en complément d'une portion d'environ 110 mètres déjà réalisée par la SCHL au chemin du Grand Pré.

**Observations de la commission**

La part financière de la commune devrait rester modeste en raison de la participation des propriétaires du PPA « Grand Pré Sud, secteur c » et des demandes de financement qui seront adressées à la

Confédération et au Canton. En effet, si toutes les subventions peuvent être perçues, la contribution communale se limitera à CHF 236'000 sur le projet initial devisé à CHF 730'000 approximatifs.

Nous remercions les propriétaires du terrain du côté Mon-Repos d'avoir cédé gracieusement cette surface à la collectivité.

La commission se demande toutefois s'il était possible d'utiliser un autre matériel que le béton pour édifier le mur de soutènement. On songe par exemple à des gabions, empierrement voire terramur. Le recours à du béton est un choix qui paraît quelque peu incongru dans cet environnement naturel relativement préservé. En outre, il est vraisemblable que le béton soit plus onéreux que les autres matériaux évoqués.

Au final, la commission se plaît à relever que ce préavis paraît être un projet de qualité bien élaboré.

### Conclusions

Au vu du préavis présenté et des éléments qui précèdent, c'est à l'unanimité que la commission vous recommande, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :

- ✓ D'accorder un crédit de CHF 730'000 pour l'aménagement de liaisons douces relatives au PQ « Mon Repos » et PPA « Grand Pré Sud, secteur c »
- ✓ D'amortir cet investissement sur une période de 30 ans dès 2024
- ✓ D'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché.
- ✓ De donner décharge à la commission de son mandat.

Au nom de la commission :



Bourquin Berger Nathalie, Présidente

Bamberger Nicolas  
Guggenbühl Hans-Peter  
Humbert Joël



Daetwyler Thomas, Rapporteur

-----  
Cheseaux, le 8 février 2023